

Petits biotopes - Fiche pratique no 6 Bandes et bordures herbeuses

Les bandes herbeuses le long des haies, des cours d'eau, des bords de champs, des forêts, des chemins et des routes constituent d'importants lieux de refuge et d'hivernage pour de nombreux insectes et arthropodes. Il s'agit souvent d'une petite faune prédatrice, donc d'organismes utiles se nourrissant d'invertébrés phytophages. Les bandes et bordures herbeuses jouent souvent un rôle de tampon entre des surfaces proches de l'état naturel et d'autres fortement exploitées par l'homme. Il est dès lors indispensable que ces structures ne soient fauchées que de manière sporadique et par étapes, en août ou septembre.

Situation: Les bandes et bordures herbeuses et les prairies non fauchées trouvent place en maints endroits (sec ou humide, ombragé ou ensoleillé). De telles structures ne sont pas limitées aux seules surfaces agricoles; on les trouve également le long des routes et des voies de chemin de fer, dans les zones protégées (pour autant que cela ne soit pas contraire aux objectifs d'entretien), ainsi que dans les agglomérations, où elles jouent un rôle écologique important. Dans les endroits abritant des plantes rares (p. ex. certaines espèces d'orchidées), on respectera le plan de gestion du site (consulter les experts et ne laisser que de petites surfaces non fauchées). Des surfaces de petites dimensions présentent déjà une valeur intéressante en tant que zone-tampon et sites d'hivernage.

Dans le cadre des prestations écologiques requises en zone agricole, l'Ordonnance sur les paiements directs exige qu'une bordure tampon d'une largeur minimale de 3 m – généralement une bande herbeuse visible toute l'année – soit maintenue le long des haies, des bosquets et des berges. Cette bande sera constituée de graminées, d'espèces herbacées ou de végétation sèche des saisons précédentes. L'Ordonnance prescrit également le maintien de bandes herbeuses d'une largeur minimale de 50 cm le long des chemins.

Matériel: On peut augmenter la diversité de surfaces herbacées existantes en labourant de petites surfaces et en les resemant. Les semis dans une prairie développée n'ont en effet en général aucun succès. Des mélanges de semences sont actuellement testées par les fabricants de graines et les stations de recherche. Aucune recommandation ne peut être faite pour l'instant quant à l'un ou l'autre de ces produits.

Les petites surfaces peuvent être fauchées à la faux, les plus grandes avec une faucheuse à peigne. On évitera dans la mesure du possible l'emploi des faucheuses à disque ou à tambour (faucheuses rotatives). Les appareils à mulching avec ou sans équipement d'aspiration, que les services publics utilisent souvent pour l'entretien des bordures, détruisent en effet jusqu'à 100% de la microfaune. Si on doit malgré tout recourir à ce type d'outils, il faudra régler la hauteur de coupe à 10 cm au moins pour limiter la destruction des petits animaux.

Nouveau semis: L'ensemencement du site s'impose quand la diversité floristique locale est faible. Dans la plupart des cas, les stocks grainiers des sols sont en effet trop limités pour assurer une réapparition spontanée d'une bonne diversité d'espèces. En présence de mauvaises herbes problématiques (p. ex. cirse des champs, rumex), il est recommandé de renoncer à réaménager la surface herbeuse.

Entretien: Toutes les bandes herbeuses devraient être fauchées sporadiquement (tous les deux à trois ans, en août ou en septembre) sur une partie seulement



de leur surface, de façon à ménager la faune et à conserver des sites d'hivernage pour cette dernière (conserver au moins un tiers de la surface globale). La paille sera laissée en place trois ou quatre jours, pour permettre aux graines de mûrir et aux animaux de migrer. Puis elle sera évacuée.

- Les **lisières forestières** seront fauchées par secteurs tous les deux à trois ans.
- Les **bandes herbeuses le long des cours d'eau** ne seront fauchées qu'à partir du mois de septembre, par secteurs. Au moins un tiers de la végétation sera laissée en place. Exemple de régime de fauche: les années paires, fauchage de parties du secteur A à B sur la rive gauche ainsi que de parties du secteur B à C sur la rive droite. Les années impaires, fauchage de parties du secteur B à C sur la rive gauche et de parties du secteur A à B sur la rive droite.
- Selon les prescriptions de l'Ordonnance sur la qualité écologique, les **bordures de haies** ne peuvent être fauchées qu'une fois dans la même année. Cela signifie qu'il est autorisé d'en faucher une moitié dès le 15 juin (au plus tôt) et l'autre moitié au moins six semaines après. L'Ordonnance sur les paiements directs demande elle que ce type de structures soit fauché ou pâturé au moins une fois tous les 3 ans. Le calendrier de fauche et les conditions relatives à la première coupe ou au pâturage d'automne correspondront à ceux des prairies exploitées de façon extensive.
- Les **bords de chemins** devront être fauchés une fois par an, en août ou en septembre. On veillera à conserver quelques tronçons intacts.

L'Ordonnance sur les paiements directs prévoit d'autres prescriptions d'exploitation: pas de fumure, pas de produits phytosanitaires, pas de stockage temporaire de balles de silo ni d'engrais de ferme.

Si l'on souhaite favoriser les reptiles, le site idéal présentera des arbustes bas recouvrant 10 à 25% de la surface (plutôt dans la partie supérieure pour les talus). Il conviendra d'ôter la quasi-totalité des arbres donnant de l'ombre. On procédera à une fauche ou à un pacage alterné et sporadique pour qu'il subsiste toujours suffisamment de zones-refuge composées d'une strate herbacée de plantes pluriannuelles. Une lisière de forêt étagée comprendra un ourlet d'herbacées de 5 à 10 m de large. On aménagera également des abris et des zones ensoleillées (p. ex. tas de branchages et de pierres).

Volume de travail: Le fauchage de grandes surfaces raides (p. ex. des berges ou des talus de chemins de fer) peut être pénible (attention à votre sécurité en utilisant les engins de fauche).

Particularités: Les campagnols nichent volontiers dans les zones jamais fauchées et peuvent provoquer des dégâts dans les environs, aux arbres fruitiers notamment. Le fauchage de toute la surface par rotation de parcelles sur plusieurs années empêchent un développement exagéré des populations de rongeurs.

Habitants et utilisateurs: Les bandes et bordures herbeuses ont une importance essentiellement faunistique. De nombreuses araignées (p. ex. linyphies naines) et coléoptères (coccinelles) hivernent dans les cavités des tiges sèches. Environ 700 espèces d'invertébrés dépendent des parties végétales plus élevées. Ces petits biotopes fournissent leur nourriture à plusieurs espèces de papillons, telles que la petite tortue et le vulcain (plante nourricière pour les chenilles: ortie), le porte-queue machaon (carotte sauvage), l'azuré de la bugrane (lotier), l'aurore (cardamine des prés), la Cucullia artemisiae (armoïse des champs), l'hespérie de la Houque (herbacées surtout dans les lisières forestières), l'amaryllis (graminées, laïches), le tristan (graminées, laïches) ou le nacré de la sanguisorbe (reine-des-prés). Mais les bordures constituent également d'importants abris, zones-refuge et sites de reproduction (p. ex. tarier pâtre, perdrix grise).

Les bords de champs secs sont colonisés par le lézard vivipare, le lézard des murailles, l'orvet et la coronelle lisse, les secteurs plus humides par la couleuvre à collier.

Petits biotopes en réseaux: En tant d'éléments linéaires du paysage, les bordures permettent de relier les différents biotopes. Les petits animaux hivernant dans les bandes et bordures herbeuses étant souvent peu mobiles, il est très important de conserver un réseau dense de biotopes à des intervalles de 50 à 100 m.

Documentation complémentaire:

Eberle et al. (2000): Bordures tampon: comment les mesurer, comment les exploiter. Service romand de vulgarisation agricole, Lausanne. *NDLR: Ce document traite d'aspects techniques et légaux et est plutôt destiné aux agriculteurs*

Schiess-Bühler, C., Frick, R., Stäheli, B. & Fluri, P. (2002): Fauche et diversité des espèces. Service romand de vulgarisation agricole, Lausanne.

Service romand de vulgarisation agricole (1999): Bandes herbeuses: fonction écologique - installation - entretien. Service romand de vulgarisation agricole, Lausanne.